

Stage EPS et UPI pas de Calais 2008

PROJET ACADEMIQUE SPORT INTEGRE

1. Préambule :

Selon la loi du 11 février 2005, l'enfant handicapé doit pouvoir évoluer dans un cadre ordinaire de scolarité et de vie ; or l'association sportive des établissements fait partie de ce cadre et doit être en mesure d'accueillir les élèves handicapés. C'est pourquoi nous proposons de mettre en place une pratique adaptée à ces élèves dans le cadre des compétitions habituelles en UNSS.

2. But :

Permettre aux élèves handicapés d'accéder aux activités organisées au sein de l'UNSS.

3. Sous quelle forme ?

Rassembler lors d'une compétition district d'athlétisme valide, des équipes composées de 2 élèves valides et de 2 élèves handicapés licenciés UNSS (tout handicap) venus de toute l'académie.

4. Quel règlement pour cette compétition ?

Dans tous les cas où il n'y aura pas nécessité d'adapter, les règlements officiels de la compétition seront ceux de l'UNSS.

Les équipes :

Les équipes sont constituées de 2 élèves valides et de 2 élèves handicapés.

Les indices :

Chaque jeune est crédité d'un indice en fonction de son sexe et de son handicap, déterminé selon la classification du handicap.

Exemple :

définition	sexe	indices
Valide collège	G	1.35
Valide collège	F	1.8
D3	G	1.2
D3	F	1.6
D2	G	1.5
D2	F	2
F3	G	1.85
F3	F	2.5
F2	G	2.55
F2	F	3.45
FE	F ou G	4

Les épreuves :

Chaque jeune de l'équipe participe à 3 épreuves (1 relais + 1 course + 1 concours)

Le relais :

Les 4 jeunes de chaque équipe participent au relais 4X 60m avec classement final au « score indicé ».

Le score indicé est le temps réel réalisé, divisé par le total des indices de l'équipe.

Si l'équipe comporte un élève en fauteuil, prévoir 2 couloirs.

Les relais entre les relayeurs sont assurés à l'aide d'un témoin dans les zones règlementaires. Si celui-ci ne pouvait être tenu, le relais pourrait s'effectuer exceptionnellement par un toucher de main ou une méthode adaptée aux circonstances.

Les courses :

Les courses sont au nombre de 4. Les membres de l'équipe doivent couvrir les 4 courses et se les répartir librement (y compris le slalom en fauteuil même si aucun membre de l'équipe n'est handicapé moteur en fauteuil).

- le slalom
- le 400 m
- Le 60 m
- La course de haies : 200 haies ou 60 haies

Les concours :

Les concours sont au nombre de 4. Les membres de l'équipe doivent couvrir les 4 concours et se les répartir librement.

- le vortex
- le poids : 2 kg pour les filles et 3 kg pour les garçons
- le saut en longueur
- le triple saut

Pour tous, la performance retenue dans chacun des concours est la meilleure des 3 essais.

La performance est multipliée par l'indice de l'athlète pour constituer la performance indicée qui servira à le classer.

5. Quelles démarches pour la mise en œuvre du projet ?

- Informer l'IPR EPS
- Informer la délégation régionale de l'UNSS et les 2 délégations départementales en juin
- Diffuser l'information auprès de tous les établissements de l'académie en septembre et y joindre le règlement et les grilles de classification pour constituer les indices.